

> DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS

## VILLAGE DE CARTIGNY

### MISE À L'ESSAI D'UN SCHÉMA DE CIRCULATION

DEPUIS LE LUNDI 13 MARS 2017, DURANT 1 AN

#### MODES DE TRANSPORTS CONCERNÉS



### QUOI, COMMENT ?

La direction générale des transports, en collaboration avec la commune de Cartigny, effectue une **mesure de circulation à l'essai** durant une année, dans le village de Cartigny, à la hauteur du carrefour de la rue du Trabli et de la route de Vallière.

Un schéma de circulation y est imposé aux heures de pointe du matin et du soir, ce qui incite les usagers à circuler sur la route de Cartigny, conformément à la hiérarchie du réseau routier et ainsi supprimer le trafic de transit à l'intérieur du village de Cartigny.

#### Nouveaux schémas de circulation

Depuis le lundi 13 mars 2017, les mesures de circulation sont les suivantes :

- Obligation d'obliquer à gauche au débouché de la route de Vallière sur la rue du Trabli, de 06h00 à 09h00  
→ cycles et TPG exceptés
- Interdiction d'obliquer à gauche, depuis la rue du Trabli sur la route de Vallière, de 16h00 à 19h00  
→ cycles et TPG exceptés

### QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

Depuis le lundi 13 mars 2017, pendant une année, à l'essai.

La direction générale des transports invite les usagers à se conformer à la signalisation mise en place.

### POURQUOI ?

Cette mesure à l'essai vise à supprimer le trafic de transit aux heures de pointe du matin et du soir dans le village.

Cela contribue également à réduire les nuisances induites par le trafic routier.